

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 9 Juillet, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec.

ETAIENT PRESENTS : J.P. LE NORMAND, R. VIBERT, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, J. MONBEL, C. MORIN, N. MARREC, J.P. LEC'HVIEN, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, S. COMBELAS, J.F. RIOU, M. BREZELLEC, R. LE ROLLAND, J. BALCOU (à partir de 18 h 25) et C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : G. LE BARS par J. MONBEL, S. DANET par J.F. RIOU, C. GOUPIL par S. MASSE, T. PESQUET par J.P. LE NORMAND, J. BALCOU par M. BREZELLEC (jusqu'à son arrivée à 18 h 25), M.C. BASTIN par R. LE ROLLAND

SECRETAIRE DE SEANCE : C. MENGUY

PERSONNELS ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES : C. GUEDE, L. BEDFERT et B. MASSE

SOMMAIRE

1	GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION – Avis défavorable à la proposition de Transfert de la compétence communautaire « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes » aux Communes	2
2	CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATION SOUTERRAINE ENEDIS SUR DES PARCELLES COMMUNALES (AM 98 et AM 360) à Launay – Avis favorable pour signature de l'acte notarié	3
3	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – Travaux Eclairage Public - Remise en état foyer E.P. : dépose 2 poteaux bois et lanterne FE 0822 à Pors-Even – Report de la décision	4
4	RYTHMES SCOLAIRES – Demande de renouvellement de la dérogation pour organisation des enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi	4
5	SUBVENTIONS 2021 – Vote complémentaire n° 3 (Subvention à l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom)	4
6	TARIFS COMMUNAUX 2021 – Tarifs pour séjour « sports »	5
7	PERSONNEL COMMUNAL – Avancement de grade – Modification du tableau des effectif (suppression d'un grade d'Adjoint Technique Qualifié Principal 1 ^{ère} cl – Création d'un grade d'Agent de Maîtrise)	5
8	INFORMATIONS – Résultat de l'enquête publique sur les cultures marines du 7 Mai au 4 Juin 2021	6
9	INTERVENTIONS DIVERSES	6

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire se réjouit de retrouver la démocratie participative par la présence du public et salue Mme Danielle Brézellec, présente dans la salle.

1. GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION – Avis défavorable au transfert de la compétence communautaire « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes » aux Communes

M. VIBERT R., Adjoint délégué, expose que par délibération du 20 Avril 2021, le Conseil d'Agglomération a acté que la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes » serait transférée aux communes à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce transfert de compétences.

Mme LE ROLLAND R. indique être passée en mairie en début de semaine afin d'obtenir des précisions complémentaires sur l'objet de cette délibération, l'exposé n'étant pas suffisamment explicatif. Elle s'est vue opposer un refus catégorique de M. VIBERT qui lui a sèchement répliqué qu'elle aurait plus de détails en séance de Conseil. Fort heureusement, ajoute-t-elle M. LE NORMAND l'a aimablement renseigné.

M. VIBERT R. estime qu'il lui a répondu sur le même ton qu'elle-même a employé pour lui poser la question, une autre personne présente a fait remarquer le ton agressif de Mme LE ROLLAND. Il ajoute que 3 élus sont conseillers communautaires, lui-même, Mme LE TALLEC-KERAMBRUN et M. BREZELLEC. Il aurait donc été logique que M. BREZELLEC, ayant assisté au conseil communautaire, explique à ses collègues élus de la Minorité, la teneur de ce dossier.

En résumé, M. VIBERT R. précise que GPA a estimé lors de l'élaboration du budget 2021 que les Maisons de services au public étaient trop coûteuses d'où leur décision de retransférer cette compétence à la ville de Paimpol puisque l'unique MSAP de l'agglomération se situe au Centre Dunant à Paimpol.

Le Conseil Communautaire réuni le 20 Avril 2021 a autorisé à la Majorité (11 abstentions et 60 voix pour) le transfert de compétence des MSAP aux Communes à compter du 1^{er} Janvier 2022. M. VIBERT R. se demande pourquoi la Ville de Paimpol a voté pour.

En tout état de cause, si les 2/3 des 57 communes amenées à voter s'opposent au transfert, la décision sera préfectorale.

Par ailleurs M. VIBERT R. précise que l'Etat a fait évoluer les statuts et cahier des charges des MSAP en créant des maisons France Service (un guichet unique pour l'utilisateur). 2000 Maisons France Service doivent être installées en France.

M. MARREC N. indique avoir assisté à la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ce dossier a été évoqué. La prise en charge du coût de fonctionnement de la MSAP de Paimpol pourrait être le suivant : 40 % pour Paimpol, 40 % pour Ploubazlanec, Plouézec et Plourivo et 20 % pour les autres Communes. Il y aurait un transfert de charges de GPA .

Mme SAVARY Y. s'interroge sur l'avantage qu'en tirerait Paimpol.

M. VIBERT R. précise que le seul avantage c'est pour GPA. Plouézec a d'ailleurs voté contre.

M. LOMBART E. estime prématuré de voter pour ce transfert de compétences, il craint que d'autres ne soient prévus... Ce serait bien d'avoir une vue globale sur tous les transferts envisagés par GPA ;

Mme LE ROLLAND R. s'avoue perplexe... A quoi va servir l'Agglomération ?

M. le Maire reconnaît qu'il y a un mouvement de l'Agglomération à se désengager petit à petit.

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE au transfert de compétence des MSAP aux Communes à compter du 1^{ER} Janvier 2022 et REFUSE donc la modification des statuts en découlant.**

13 contre le transfert de compétence

2 pour le transfert de compétence

7 abstentions

Ne prend pas part au vote : Mme COMBELAS S.

18 h 25 : arrivée de Jo BALCOU

2. CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ENEDIS SUR DES PARCELLES COMMUNALES (AM 98 et AM 360) à Launay

M. MONBEL J., Adjoint aux travaux, informe les élus qu'une convention a été signée le 6 Juillet 2012 pour autoriser ERDF (ENEDIS) à établir une canalisation souterraine sur une longueur de 105 mètres sur des parcelles communales à Launay (AM 98 et 360).

Cette convention a été enregistrée au service de la publicité foncière mais n'a pas été publiée. Il y a lieu de régulariser la situation en établissant un acte authentique aux frais d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer cet acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié -et toutes pièces y relatives- à intervenir entre ENEDIS et la Commune de Ploubazlanec établissant le passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales AM 98 et AM 360 à Launay (les frais liés à cet acte étant totalement pris en charge par ENEDIS).**

3. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – Travaux d'éclairage public - Remise en état foyer E.P. (dépose 2 poteaux bois et lanterne FE 0822 à Pors-Even) – Report de la décision

M. LECHVIEN J.P., Conseiller Municipal et référent SDE, indique que le devis ci-après a été établi par le S.D.E. 22 :

- Remise en état foyer E.P. (dépose 2 poteaux bois et lanterne FE 0822 à Pors-Even) :
Coût estimé : 829,44 €.TTC - Participation demandée à la Commune : 499,20 €

M. LOMBART E. note que ces poteaux étant situés sur la cale derrière les sanitaires à Pors-Even, soit sur le domaine public propriété du Conseil Départemental concédé à la CCI., il y aurait lieu -avant de s'engager- de voir qui financera ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE de surseoir à l'examen de ce dossier.**

4. RYTHMES SCOLAIRES – Demande de renouvellement de la dérogation pour organisation des enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi

Mme MORIN C., Adjointe au Maire déléguée, informe les élus qu'il y a lieu de demander le renouvellement de la dérogation de la Direction Académique autorisant l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours -au lieu de 4,5 jours- dans les écoles publiques de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **SOLLICITE de la Direction Académique, le renouvellement de la dérogation autorisant l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours dans les écoles publiques de la Commune de Ploubazlanec.**

5. SUBVENTIONS 2021 – Vote complémentaire n° 3 (subvention à l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom)

M. MARREC N. présente la demande de subvention reçue en Mairie de la Présidente de l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom. Le dossier reçu a été diffusé au Conseil Municipal.

Il s'agit de financer des travaux de rénovation et d'extension des locaux existants pour un montant total sur 4 ans de 426.000 €.

Mme LE ROLLAND R. juge le dossier assez flou.

M. BALCOU J. pose la question de savoir ce qu'il adviendra de la convention avec Chenil Services.

M. le Maire précise que le refuge de Trégrom n'a rien à voir avec la prestation fournie par Chenil Services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 300 € à l'association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom sous réserves :
- ✓ Que les travaux de rénovation soient effectivement réalisés ;
- ✓ Que soient acceptés au refuge les animaux éventuellement recueillis sur la Commune.

6. TARIFS COMMUNAUX 2021 – Tarifs pour séjour « sports »

M. MARREC N. propose au Conseil Municipal de voter un tarif spécifique pour des séjours sur le thème du sport organisés l'été par l'éducateur sportif territorial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **FIXE** les tarifs communaux suivants :

Séjours sportifs :

- Tarif A (quotient familial de 0 à 512€) : 24€/jour
- Tarif B (quotient familial de 513 à 720€) : 27€
- Tarif C (quotient familial de 721 à 928€) : 29€
- Tarif D (quotient familial supérieur à 929€) : 32€

7. PERSONNEL COMMUNAL – Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs

Mme COMBELAS S., Conseillère Municipale, informe les élus que la commission administrative paritaire de la catégorie C a émis un avis favorable à l'inscription d'un agent des Services Techniques sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour permettre la promotion de cet agent actuellement Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal ainsi qu'il suit pour permettre la promotion d'un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe au grade d'Agent de maîtrise au 1^{er} septembre 2021 :
- 01/09/2021 : suppression d'un grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 01/09/2021 : création d'un grade d'Agent de Maîtrise

8. INFORMATIONS :

Cultures marines : enquête publique du 7 Mai au 4 Juin 2021 : A l'issue de l'enquête, un courrier mentionnant l'avis du Maire pour chacune des demandes inscrites a été adressé aux Affaires Maritimes. Ce courrier a été diffusé aux élus. M. LOMBART E. donne les explications nécessaires aux avis délivrés sur chaque demande faisant l'objet de l'enquête publique.

9. INTERVENTIONS DIVERSES

M. BREZELLEC M. demande que soit systématiquement inscrit un dossier « Interventions diverses » à chaque séance de Conseil Municipal.

M. BREZELLEC M. demande où en est le programme de marquage au sol.

M. MONBEL J. indique que les élus ont fait le choix d'attendre que les travaux de voirie soient terminés. La commande est passée depuis Mai. L'entreprise a traité quelques urgences. La traversée du Bourg sera faite après les vacances.

M. BREZELLEC M. attire l'attention d'ailleurs sur le marquage au sol à la sortie du Bourg. La vitesse y est excessive.

M. MONBEL J. souligne qu'il y a 2 types de marquage : peinture ou résine (plus résistant mais plus long à mettre en œuvre)

Le Directeur des Services Techniques précise que l'entreprise n'intervient pour la signalisation horizontale que si elle est assurée de disposer de 2 à 3 jours sans pluie, ce qui s'avère compliqué depuis plusieurs semaines !

M. BREZELLEC M. fait part d'une réclamation de cyclistes qui se plaignent de la présence dangereuse de gravillons sur la chaussée. Demande l'intervention d'une balayeuse.

Enfin, il interroge le Maire sur les dégradations qui ont été commises au camping du Ouern.

M. VIBERT R., Adjoint au Maire, explique que des gens du voyage se sont installés au camping du Ouern. Il leur a demandé de quitter obligatoirement le camping pour le 25 dernier délai compte tenu de son ouverture prévue le 26. Ils ont effectivement quitté les lieux mais sont revenus dans la nuit du 21 au 22 et ont commis des dégradations importantes (vol de 2 bornes électriques, dommages sur compteur électrique, portes sanitaires). Une plainte a été déposée.

M. BALCOU J. remercie M. le Maire pour lui avoir permis de représenter la Municipalité à l'Assemblée Générale des Villes Murraines à Verdun. C'était très intéressant dit-il.

M. le Maire le remercie également d'avoir bien voulu représenter la Commune en sa qualité de correspondant défense.

M. BALCOU J. informe les élus que cette année, la cérémonie du 14 juillet se déroulera dans les conditions habituelles d'avant Covid.

M. BALCOU J. rapporte une demande d'une personne de Loguivy-de-la-Mer qui souhaiterait un complément de signalisation pour la priorité au rétrécissement de la chaussée en entrée de Bourg.

M. BALCOU J. fait remarquer à M. MONBEL J. que les sentiers ne sont pas praticables. Il se permet de lui faire la remarque puisque lorsque lui-même était responsable de l'entretien des sentiers, M. MONBEL ne se gênait pas pour noter tout ce qui n'allait pas...

M. MONBEL J. cite toutes les opérations qui ont eu lieu dernièrement sur les sentiers. La météo de ces dernières semaines n'aide pas à conserver le bon état des sentiers.

M. BREZELLEC M. signale la pousse de ronces sur le trottoir à l'entrée de la Cité du Calvaire.

Il mentionne un projet -qui lui semble intéressant- de la pharmacie du Bourg qui envisage d'installer une borne de consultation de médecins. Les pharmaciens devraient prendre rendez-vous avec les élus pour présenter ce projet.

La séance est levée à 18 h 52 .

Jean-Pierre Le Normand
Maire de Ploubazlanec